

Avec 14 instruments enseignés, des ensembles vocaux enfants et adultes, des cours de formation musicale, et des ensembles variés, l'école possède les atouts pour offrir une formation complète et de qualité.

## L'ÉCOLE MUNICIPALE de musique

de Saint Jean de Védas permet à toutes et à tous, quel que soit son âge, de découvrir, d'apprendre et de pratiquer la musique.



Grâce à ses professeurs diplômés et à ses locaux adaptés au sein du Domaine du Terral, plus de 300 élèves sont accueillis chaque année.

Depuis peu, l'école municipale de musique fait partie intégrante des écoles ressources labellisées par le département. Un gage de qualité supplémentaire !



[saintjeandevedas.fr](http://saintjeandevedas.fr)  
04 67 85 65 52

# formation musicale

---



## éveil musical

Dès l'âge de 4 ans, les enfants peuvent venir profiter de séances d'éveil musical. D'une durée de 45 minutes, les cours ont lieu une fois par semaine avec des groupes qui comprennent entre 8 et 10 enfants.

## Initiation

Ces classes permettent d'aborder les premières notions théoriques de la musique dans une dimension ludique. La pratique de la chorale est obligatoire.

**Niveau 1 :** À partir de 6 ans

**Niveau 2 :** À partir de 7 ans

## Cycles d'apprentissage

2 cycles de 4 années en moyenne sont proposés aux enfants et adolescents à raison d'1h15 hebdomadaire.

Des évaluations ont lieu au premier semestre et en fin d'année.

## pratique instrumentale

---

Guitare classique, guitare électrique, flûte à bec, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, saxophone, clarinette, percussions, piano, trompette, trombone. L'âge d'admission varie selon la morphologie de l'enfant et en fonction de l'instrument choisi. Les cycles 1, 2 et 3 comptent entre 4 à 5 années chacun.

**Cycle I :** 30 minutes hebdomadaire

**Cycle II :** 45 minutes hebdomadaire



# musique d'ensemble

---

16 séances de 1h30 réparties sur l'année scolaire.

Cette discipline est gratuite pour les élèves inscrits en classe instrumentale.

Admission à partir du cycle I, 3<sup>ème</sup> année, sur avis de leur professeur et obligatoire à partir du cycle II.

Les classes existantes sont :

- ensemble de guitares classiques,
- ensemble à vent,
- ensemble à cordes niveaux 1 et 2,
- ensemble de musiques anciennes,
- ensemble de musiques actuelles,
- atelier d'harmonie au piano,
- chorale enfants et adultes.



## Atelier vocal adulte

---

Atelier collectif à raison d'une heure hebdomadaire. L'atelier vocal s'appuie sur une technique vocale classique.

# chorale

---

## Enfants

### Chorale d'initiation

à partir de 6 ans : la pratique du chant chorale est obligatoire et gratuite pour les élèves inscrits en classe d'initiation.

### Jeune chœur

à partir de 9 ans : ouvert à tous les jeunes souhaitant participer à un ensemble vocal (1h hebdomadaire).

## Adultes

(cours réguliers)

1h30

hebdomadaire.

# tarifs annuels

Les familles participent à hauteur de 28% du budget global de l'école municipale de musique. Les subventions représentent 5%, la Ville assure le financement des 67% restants.

## Cours Enfants

	Védasiens	Extérieurs
éveil musical	150€	251€
formation musicale - initiation	208€	336€
formation musicale et instrument	318€	614€
tarif dégressif 2 enfants	300€	588€
tarif dégressif 3 enfants	246€	540€
instrument seul + classe d'ensemble	300€	519€

## Cours Adultes

	Védasiens	Extérieurs
formation musicale	291€	360€
technique vocale seule	291€	390€
instrument seul + classe d'ensemble	420€	708€

Les cours ont lieu au domaine du Terral // la durée des cours dépend de la discipline choisie // l'emploi du temps pour la pratique instrumentale est établi en début d'année avec le professeur // l'école fonctionne en suivant le calendrier scolaire // des auditions et des concerts sont organisés tout au long de l'année.

## Cours Collectifs

	Védasiens	Extérieurs
classe d'ensemble	184€	220€
chorale seule	150€	201€
Technique vocale + chorale	402€	552€